



ABC ARBITRAGE

Société anonyme au capital de 928 817,07 euros
Siège social : 18 rue du Quatre-Septembre - 75002 PARIS
400 343 182 RCS Paris

Paris, le 1er janvier 2021

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société ABC ARBITRAGE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ABC ARBITRAGE à Kepler Cheuvreux, à la date du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 18 108 titres
- 321 693.73 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 117
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 140
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 38 830 titres pour 278 403.87 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 46 015 titres pour 335 302.51 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 30 juin 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 25 293 titres
- 264 795.09 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 302
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 237
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 123 471 titres pour 780 442.93 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 120 852 titres pour 773 959.58 €

- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 28 440 titres
- 49 007.93 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.